

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Mai 2023

Délibération

N° 13

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf mai, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni à la salle de délibérations de la mairie de Goyave sous la présidence de Guy Losbar, président

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Cynthia CHAPOULIE - Edmée MAURIELLO - David NEBOR - Ephrem GLORIEUX - Philippe DEZAC - Didier MARICEL - Gilbert ROUYARD - Benjamin GRACCHUS - Joël HILAIRE- MARC-MATHIASIN Jeanny - - Clara RIGAH - Jocelyne UNIMON - Henri YACOU

Procurations : Roselise FAMIBELLE représentée par Camille ELISABETH - Jacqueline LOLIA représentée par Ketty DELVER - Jean-Paul TRIVIAUX FRENET représenté par Joel HILAIRE - Magalie SALIBUR représentée par Gilbert ROUYARD

Absents : Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Sylvie DAGONIA - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Line LAGUERRE - Augustin KANCEL - Jocelyn SAPOTILLE - Annick ABELA - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Christian JEAN-CHARLES - Henri JOTHAM- Laura GUEPPOIS - Bruno FELICIANNE - Ginette VEROIX

Secrétaire de séance : Ketty DELVER

Votants : 28

**VALIDATION DES CHANTIERS D'INSERTION CANBT -
PROGRAMMATION 2024-2027**

Vu l'article L.5214-16-6° du Code Générale des Collectivités Territoriales :

Vu la loi n°2005-35 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale : « action sociale d'intérêt communautaire », compétence optionnelle pour les communautés d'agglomérations :

**DELIBERATION
AFFICHEE le**

26 MAI 2023

**DELIBERATION
AFFICHEE le**

Sainte-Rose,
Le 19/05/2023

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) prévoit le transfert de compétences supplémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Vu la délibération n°1 du 15 juillet 2019 portant mise en conformité des statuts de la CANBT avec les compétences issues de l'article L5216-5 du CGCT ;

Vu la délibération n°2 du 26 décembre 2012 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que l'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système ;

Considérant qu'actuellement, le principal levier d'insertion sociale est l'insertion professionnelle elle-même ;

Considérant que l'insertion professionnelle est donc la première chose qu'il est nécessaire de construire, l'insertion sociale suivant souvent de manière assez naturelle ;

Considérant qu'ainsi, afin d'y apporter sa contribution, en vue de l'amélioration de la qualité de vie des administrés de son territoire, la Communauté d'agglomération, envisage de recourir aux chantiers d'insertion ;

Considérant que le chantier d'insertion est un dispositif qui permet d'accompagner des personnes en grande difficulté dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant que l'enjeu est de répondre le mieux possible aux problématiques de la personne ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré ;

Le conseil décide par scrutin ;

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Nombre de voix pour : 28

ARTICLE 1 : D'autoriser la mise en place des chantiers d'insertion dont la liste est ci-après jointe.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout document s'y afférant et à prendre toutes dispositions nécessaires.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT PAR DELEGATION**

ADRIEN BARON

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

LISTE DES PROJETS EN CHANTIERS D'INSERTION
PROGRAMMATION 2023 – 2027 – CONTRAT DE CONVERGENCE TERRITORIALE – (CCT)

ACTION N°	INTITULÉ DU PROJET	DESCRIPTION
1	« D'Aventures Nautiques »	« D'aventures nautiques » dans le cadre du plan intercommunal du plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE)
2	« Pépinière intercommunale »	« Bienvenue à la ferme du Nord Basse-Terre » dans le cadre du plan intercommunal du plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE)
3	« Ma nature en ville »	« Ma nature en ville » dans le cadre du plan intercommunal du plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE)
4	« Fabrication de palette et de poulailler »	« Fabrication de composteurs et de poulaillers à partir des métaux de récupération et de palette » dans le cadre du plan intercommunal du plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE)
5	« Réhabilitation de maison individuelle »	« Réhabilitation, VRD pour la résorption de l'habitat insalubre et de la rénovation énergétique » dans le cadre du plan intercommunal du plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE)
6	« Reconditionnement : Appareil nomade »	Récupération d'appareil numérique non utilisé ou obsolète pour les reconditionner et les mettre à disposition des publics dit « fragiles ».
7	Agro -Foresterie	Formation et Accompagnement à l'installation de jeunes à l'agroforesterie vanille.